

Valeurs unitaires et spécifications techniques des pièces libellées en euros destinées à la circulation

1998/0270(SYN) - 28/10/1998

La commission a approuvé la proposition de la Commission modifiant les spécifications techniques des pièces en euros. Les trois modifications proposées -alourdir la pièce de 50 cent, modifier la tranche des pièces de 50 et de 10 cent- répondent directement aux objections soulevées par l'Association européenne des fabricants de distributeurs automatiques et par l'Union européenne des aveugles. Suivant l'avis de son rapporteur, Mme Irene SOLTWEDEL-SCHÄFER (Verts, D), la commission a décidé de représenter un amendement qui avait déjà été déposé par le Parlement lors de la deuxième lecture de la proposition initiale relative aux pièces en euros et qui demandait que soit frappée, en plus des huit pièces ordinaires, une pièce symbolique en or, d'une valeur nominale de 100 euros.